

L'an deux mil dix, le huit juin à dix neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, à la date du 12 mars 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil de la Mairie de POMMEUSE, sous la présidence de Michel COMMANAY, Président de la Communauté de Communes de la BRIE DES MOULINS.

Présents membres titulaires :

Représentant la commune de Dammartin sur Tigeaux: Raoul LAVÉRIE, Bernard HAMELIN, Philippe GALY,

Représentant la commune de Faremoutiers : Michel COMMANAY, Marie Claude POVIE, Marc GILLOOTS, Alain GRIES,

Représentant la commune de Guérard : Jean Pierre CÉ, Maurice SEPIERRE, Denis HERTZ,

Représentant la commune de Pommeuse: Jacques ALONSO, Annie PATERNOSTRE, Jean Pierre DARDANT, Franck DUBUGET, Yves PAINDAVOINE,

Présents membres suppléants : Claude VION, Bruno DUMONT, Philippe CLAUSIER, Georges DEBUCHY,

Absents excusés membres titulaires :

Bruno GIBERT représenté par Claude VION

Pierre DREYFUS représenté par Georges DEBUCHY,

Christine GILLOIRE

Absents excusés membres suppléants

Gérard RIBINIK, Josette MARTIN, Patricia HAULEUX,

Secrétaire de séance : Annie PATERNOSTRE

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte.

M. le Président demande au conseil communautaire l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour deux points supplémentaires :

- Travaux d'extension des réseaux d'assainissement sur les hameaux de Courtry et Rouilly le Haut
- CLAIR : étude prospective de la demande haut débit

Le conseil communautaire autorise le Président à procéder à ces modifications.

ORDRE du JOUR

- Vote de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) 2010
- CLAIR : étude du PAVE (plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics), autorisation de signer la convention de regroupement
- Contrat de restauration pour les accueils de loisirs
- Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2009
 - o Vote du CA 2009 pour le budget principal,
 - o Vote du CA 2009 pour le budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises,
 - o Vote du CA 2009 pour le budget annexe de l'assainissement,
- Subvention exceptionnelle à l'aéroclub de Coulommiers,
- Dispositif CAPEL (contrat d'accompagnement au projet éducatif local)
- Contrat Magnus pour logiciel de gestion e.enfance
- Contrat de maintenance pour l'ascenseur (hôtel d'entreprises)

- Etude artistique
- informations et questions diverses

M. le Président soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 6 avril 2010, il est approuvé et signé.

1/ Vote du taux 2010 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Vu la délibération du SMICTOM du 16 mars 2010 précisant le taux correspondant à la zone de la communauté de communes de la Brie des Moulins, soit la zone 1 : 16.32 % (pour les 4 communes) ;

Le Président rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à 16 (seize) pour et 1 (une) abstention, l'application de ce taux sur la communauté de communes.

2/ CLAIR : étude du PAVE (plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics), autorisation de signer la convention de regroupement

VU la décision d'adhérer à l'action concernant l'étude pour l'accessibilité PMR en date du 29/06/2009,

VU la modification des statuts en date du 22/10/2009 en matière d'accessibilité PMR : étude pour l'élaboration du PAVE ;

VU le 5^{ème} programme d'actions, validé par l'assemblée générale de l'association du CLAIR le 30/06/2009

Considérant que l'action « élaboration des plans de mise en accessibilité » contribue aux objectifs de développement du projet de territoire du bassin de vie de Coulommiers et en particulier du territoire de la communauté,

VU le montant prévisionnel de l'opération : de 150 000 € HT

VU la convention de regroupement de commandes proposées,

Après examen et délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter le Conseil Général, au titre du 5^{ème} programme d'actions du contrat CLAIR, pour une subvention représentant 50 % du coût de l'opération,

ACCEPTE que la communauté de communes de la Brie des Templiers soit désignée coordonnateur du groupement de commandes, et assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour le compte de l'ensemble du territoire,

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,

AUTORISE le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant.

NOMME comme membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commande :

- Pierre DREYFUS en qualité de titulaire
- Jean Pierre DARDANT en qualité de suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité ces décisions.

3/ Contrat de restauration pour les accueils de loisirs

Le conseil a validé le 6/4/10 un avenant au contrat du prestataire ARMOR CUISINE, à compter du 1^{er} septembre 2009 jusqu'au 31 août 2010 ;

Le Président informe qu'un appel d'offre restreint a été lancé, 1 seule réponse nous est parvenue, celle de la société Armor cuisine,

DIT que le tarif appliqué à compter du 1^{er} septembre 2010 sera de 2.48 € HT, soit 2.61 € TTC,

DIT que la dépense est imputée au chapitre 11, article 60623,

Demande l'autorisation de procéder à la signature du contrat avec la société Armor Cuisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité ces décisions.

4/ Vote des comptes de gestions et des comptes administratifs 2009

4.1/ budget principal :

a/vote du compte de gestion et compte administratif 2009

M. GRIES présente le Compte Administratif 2009 conforme au Compte de Gestion du Receveur municipal, présentant :

- un excédent de fonctionnement de 275 111.22 €
- et un excédent d'investissement de 331 716.49 €
- se soldant par un résultat de clôture de 606 827.71 €.

Après délibération, le conseil communautaire approuve le compte administratif et le compte de gestion 2009 du budget principal, à l'unanimité.

b/ Affectation du résultat 2009

Conformément à l'instruction budgétaire M14, il convient de reporter le résultat au budget supplémentaire 2010, au compte R002 report en fonctionnement : 275 111.22 €.

Le Conseil Communautaire, adopte cette décision à l'unanimité.

4.2/budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises,

a/vote du compte de gestion et compte administratif 2009

M. GRIES présente le Compte Administratif 2009 conforme au Compte de Gestion du Receveur municipal, présentant :

- un excédent de fonctionnement de 14 191.40 €
- et un excédent d'investissement de 250 392.14 €
- se soldant par un résultat de clôture de 264 583.54 €

Après délibération, le conseil communautaire approuve le compte administratif et le compte de gestion 2009 du budget annexe de l'hôtel d'entreprises, à l'unanimité.

b/Affectation du résultat 2009

Conformément à l'instruction budgétaire M14, il convient de reporter le résultat au budget supplémentaire 2010, au compte R002 report en fonctionnement : 14 191.40 €.

Le Conseil Communautaire, adopte cette décision à l'unanimité.

4.3/ budget annexe Assainissement

a/Vote du compte de gestion et compte administratif 2009

M. GRIES présente le Compte Administratif 2009 conforme au Compte de Gestion du Receveur municipal, présentant :

- un excédent d'exploitation de 16 251.31 €
- et un excédent d'investissement de 433 290.31€
- se soldant par un résultat de clôture de 449 541.62 €.

Après délibération, le conseil communautaire approuve le compte administratif et le compte de gestion 2009 du budget annexe assainissement, à l'unanimité.

b/Affectation du résultat 2009

Conformément à l'instruction budgétaire M49, il convient de reporter le résultat au budget supplémentaire 2010, au compte R002 report en exploitation : 16 251.31 €.

Le Conseil Communautaire, adopte cette décision à l'unanimité.

5/ Subvention à l'aéroclub de Coulommiers

Le Président dit que la communauté de communes a été sollicitée pour une aide financière à l'organisation du meeting aérien qui aura lieu le 8 août 2010 ;

DIT que le bureau réuni le 18/5/2010 a proposé de subventionner à titre exceptionnel à hauteur de 5000 €, DEMANDE au conseil de se prononcer sur cette décision,

Après délibération, le conseil communautaire, DECIDE à 12 voix pour, 2 contres (F. Dubuget et JP Dardant) , et 3 abstentions (J. Alonso, D. Hertz et JP Cé) de subventionner à hauteur de 5000 €.

6/ Dispositif CAPEL (contrat d'accompagnement au projet éducatif local)

Le Président, informe que le C.E.L. est à son terme, un comité de pilotage sera organisé pour faire le point sur les différentes actions ;

DIT qu'il convient de poursuivre avec un dispositif qui nous permettra de continuer à travailler sur de nouvelles orientations et une nouvelle analyse du territoire,
DEMANDE l'accord du conseil pour mettre en place le dispositif du C.A.P.E.L sur le territoire de la communauté de communes,
DEMANDE l'autorisation de procéder à la signature des conventions avec tous les partenaires, et de demander les subventions pouvant en découler.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à 16 pour et 1 voix contre (A.Paternostre).

7/ Contrat Magnus pour logiciel de gestion e.enfance

Le Président, informe de la nécessité de procéder à l'évolution du logiciel « maxipuce » établi par la société MAGNUS, pour la gestion des accueils de loisirs (planning, facturations),

Informe de la proposition de la société MAGNUS de procéder à cette évolution :

- le nouveau contrat s'effectue sous forme de location, à raison de 81 € HT/mois (soit de 972 € HT pour un an), sur une durée de 60 mois,
- dit que le coût de cette modification sera de :
 - o 1540 € pour le paramétrage
 - o 1059 € pour la formation des agents

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité ces décisions.

8/ Contrat de maintenance pour l'ascenseur (hôtel d'entreprises)

Le Président, informe de l'obligation réglementaire de procéder à une maintenance et vérification des installations liées aux ascenseurs,

Dit que l'hôtel d'entreprises est doté d'un ascenseur,

Dit que la société KONE propose un contrat de maintenance pour une durée de 3 ans renouvelable, pour un montant annuel HT de 1462 € (1748.55 €ttc).

Demande l'autorisation de procéder à la signature de ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

9/ Etude artistique

M. Alonso porte à la connaissance du conseil un courrier émanant de Mme Picard, destiné à M. le Président du Conseil Général. Dit que celui-ci doit être signé par l'ensemble des Présidents des communautés de communes.

Ce courrier vise à l'engagement de la Brie des Moulins dans la perspective d'un contrat d'objectif triennal concernant les enseignements artistiques.

Il est rappelé que la Brie des Moulins a pris la compétence relative à l'étude territoriale pour le développement des enseignements artistiques. Qu'elle avait informé les collectivités partenaires qu'elle n'irait pas au delà de cette étude.

L'ensemble des membres du conseil demandent au Président de ne pas signer ce courrier et d'en informer Mme Picard.

10/ Travaux d'extension des réseaux d'assainissement sur les hameaux de Courtry et Rouilly le Haut

Le Président, propose de lancer une consultation avec une procédure adaptée pour les travaux d'extension des réseaux d'assainissement sur les hameaux de Courtry et Rouilly le Haut.

Ces travaux permettront d'assainir 70 logements environ et de résoudre les problèmes actuellement rencontrés avec les rejets directs d'eaux usées non traitées aux réseaux d'eaux pluviales.

Le hameau de Courtry sera relié au hameau de Genevray et le tracé permettra de desservir une partie des futures zones à urbaniser. Les travaux sur le hameau de Courtry permettront également le raccordement ultérieur du hameau de Courbon.

Le montant des travaux est estimé à 1 850 000 € HT pour les deux hameaux. Le Président propose donc de lancer une consultation en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à lancer la consultation pour la désignation de l'entreprise de travaux,
AUTORISE le Président à signer le marché avec l'entreprise la mieux disante au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation,
AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de Seine et Marne.

11/CLAIR : étude prospective de la demande haut débit

VU la décision du conseil communautaire du 29/06/2009 d'adhérer à cette action,
VU le contrat CLAIR signé les Communautés de Communes et le Département en date du 6/10/2005
VU le montant prévisionnel de l'opération à hauteur de 30 000 € TTC,
VU la convention de regroupement de commandes proposées,
Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
DECIDE de solliciter le Conseil Général, au titre du 4^{ème} programme d'actions du contrat CLAIR, pour une subvention représentant 50 % du coût de l'opération,
ACCEPTE que la communauté de communes de la Brie des Templiers assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour le compte de l'ensemble du territoire, et soit désignée coordonnateur du groupement de commande,
ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
AUTORISE le Président à signer la convention,
NOMME comme membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commande :

- Jean Pierre DARDANT en qualité de titulaire
- Bernard HAMELIN en qualité de suppléant

NOMME comme membres du comité de pilotage :

Titulaires	suppléants
- Jean Pierre DARDANT	- Jacques ALONSO
- Bernard HAMELIN	- Michel COMMANAY
- Jean Pierre CE	- Marc GILLOOTS

12/ Informations et questions diverses

- R. Lavérie informe le conseil de l'avancement du projet de village nature. Dit qu'il ne comprend pas pourquoi la Communauté de Communes de la Brie des Moulins n'est pas associée à ce projet, alors qu'une de ses communes adhérentes est limitrophe et que l'impact de ce projet aura des conséquences sur notre territoire. Demande à M. Commanay de convenir d'un rendez vous avec M. Jacob. Informe également que le projet est déjà bien avancé, et qu'il regroupe sur 1500 ha, 1530 constructions et prévoit 9000 emplois créés. Le démarrage est prévu pour 2012 et l'ouverture en 2015 ; Dit que le Préfet de Région prône l'intérêt général, le PIG (plan d'intérêt général) est lancé.
- M. Commanay informe le conseil, que le bureau dans sa séance du 18 mai dernier, à amorcer l'idée de développer un village seniors. Dit qu'il conviendrait de constituer un groupe de travail en intégrant les 4 responsables des CCAS ;
- Point sur la situation d'un agent titulaire au grade d'adjoint d'animation de 2^{sd} classe : M. Commanay informe le conseil de la décision d'acter son licenciement ; rappelle que le conseil de discipline a validé la situation par l'exclusion de 14 jours, que le Préfet est revenu sur sa décision d'exclure définitivement cet agent des accueils de loisirs à une exclusion temporaire.
- R. Lavérie fait lecture du courrier de l'association de Famille Rurale de Dammartin sur Tigeaux : il est convenu qu'une réunion de la commission jeunesse sera programmée très rapidement pour en débattre ; J. Alonso demande également que cette commission se prononce sur l'avenir de l'espace collégiens ;

- en ce qui concerne le Syndicat « piscine », M. Commanay présente le courrier de M. Riester, qui demande la confirmation des membres pour la commission d'appel d'offres pour la carte centre aquatique et la commission de DSP, le conseil réitère les membres suivants :
 - o Titulaire : Raoul LAVERIE
 - o Suppléants : Michel COMMANAY et Jacques ALONSO

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Le Président
Michel COMMANAY